

**Communiqué de presse**

11 décembre 2025

Protection et bien-être animal**« Un animal n'est pas un cadeau de noël » :  
le Fichier National I-CAD rappelle les exigences d'une  
acquisition responsable**

A l'approche des fêtes de fin d'année, le choix des cadeaux reste un défi pour de nombreux Français. Si l'idée d'offrir un animal de compagnie peut sembler attrayante, elle s'avère pourtant inadaptée et peu responsable. Bien que la majorité des ménages n'adhère pas à cette pratique et reconnaît que la démarche d'acquisition doit être mûrement réfléchie, bon nombre d'entre eux optent encore chaque année pour ce cadeau, oubliant la réalité de l'engagement qu'il représente.

**L'acquisition responsable, une démarche réfléchie**

En cette période de fêtes, le Fichier National I-CAD rappelle que la décision d'adopter un animal requiert une réflexion approfondie et ne doit jamais être prise de façon impulsive. Si l'adoption comporte de nombreux aspects positifs, elle constitue avant tout un engagement à long terme, assorti de responsabilités majeures, que le futur propriétaire se doit d'assumer en pleine conscience.

Pour rappel, un chat vit en moyenne 12 à 18 ans quand un chien a une espérance de vie oscillant entre 10 à 15 ans. Il est impératif de s'assurer que le futur détenteur ou la future détentrice et l'animal puissent vivre ensemble pendant plusieurs années en prenant en compte plusieurs paramètres : le caractère du chat ou du chien mais aussi la charge financière.

**Les Français unanimes : un animal n'est pas un jouet**

Fort heureusement, d'après un sondage OpinionWay réalisé en 2024 pour le Fichier National I-CAD, une majorité de Français désapprouvent l'idée d'offrir un animal pour Noël. En effet, les résultats du sondage révèlent que **71% des Français estiment qu'offrir un animal de compagnie pour Noël est une mauvaise idée et 88 % ne souhaite pas en recevoir à Noël**. Conscients des risques que cela représente, huit sur dix sont convaincus qu'offrir un animal favorise les abandons quelques semaines ou mois plus tard. Ils sont autant à estimer que la démarche n'est pas une bonne pratique d'adoption.

Par ailleurs, pour 95% des répondants, offrir un chien ou un chat à Noël ne doit pas se faire sans le consentement du futur possesseur.

*« Accueillir un animal est une expérience merveilleuse et un engagement de long terme. Pour qu'elle soit réussie, les futurs détenteurs doivent être conscients que l'arrivée d'un chat ou d'un chien dans un foyer apporte beaucoup de joie mais surtout de nouvelles responsabilités bien réelles parfois loin des d'images idéalisées. »* commente Pierre Buisson, Dr Vétérinaire et Président d'Ingenium animalis qui gère le Fichier National I-CAD.

### Les moins de 35 ans marquent l'exception

Alors que les résultats de l'enquête traduisent une conscience globale des enjeux de l'acquisition responsable, un contraste apparaît entre les générations : 29 % des 18-24 ans et 29 % des 25-34 ans déclarent envisager d'offrir un chien ou un chat, contre seulement 8 % des plus de 65 ans.

*En cette période de fêtes, I-CAD rappelle que l'adoption responsable passe par le respect des obligations à l'instar de l'identification, mais aussi par la stérilisation et la vaccination.*

*L'identification des animaux par puce électronique ou tatouage est obligatoire en France depuis 1999 pour les chiens et depuis 2012 pour les chats et les furets. Cette démarche, à réaliser avant les 4 mois pour un chien ou les 7 mois pour un chat ou un furet, officialise le lien entre l'animal et son détenteur.*

*Elle garantit une traçabilité essentielle pour connaître ses origines, attester des soins reçus et faciliter sa protection en cas de cession, perte ou vol.*

### À propos du Fichier National I-CAD

Sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la société Ingenium animalis assure la gestion du Fichier National d'Identification I-CAD (Chiens, Chats, Furets) en France.

Le Fichier National I-CAD est la plus grosse base de données, tant française qu'euroéenne, dédiée aux chiens, aux chats et aux furets. Gratuit et sécurisé, ce fichier est consulté et actualisé quotidiennement par l'ensemble des acteurs de la filière concernés par la traçabilité d'un animal domestique en France (vétérinaires, éleveurs, tatoueurs, mairies, polices, gendarmeries, associations et autres ayants droits, etc.).

## CONTACT PRESSE

Agence Maarc  
Adrien Jibidar, Consultant

06 95 46 31 43 - [adrien.jibidar@maarc.fr](mailto:adrien.jibidar@maarc.fr)